

## **POLITIQUE DE CONFIDENTIALITE DU MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT–NIGER**

### **I. BUT**

Le Millenium Challenge Account –Niger («*MCA-Niger*») encourage la transparence dans le cadre de la mise en œuvre du programme Compact. Afin de ne pas porter préjudice au MCA-Niger et au programme Compact, certaines informations privilégiées, sensibles et propriétaire de MCA-Niger doivent être traitées comme confidentielles et être gérées de manière raisonnable et appropriée pour éviter qu'elles soient divulguées au public. L'objectif général de la politique présentée dans ce document (*la « Politique de confidentialité »*) est de protéger les informations confidentielles de MCA-Niger et orienter les membres du Conseil d'Administration, les dirigeants, le personnel et les agents de MCA-Niger et membres du Comité des parties prenantes MCA-Niger dans la manipulation et le traitement de l'information confidentielle.

### **II. Définitions**

Les termes suivants utilisés dans la politique de confidentialité sont définis comme suit. Les termes en majuscule utilisés mais non définis dans la politique de confidentialité revêtent les explications qui leur sont donnés dans le Compact ou l'Accord de mise en œuvre du programme, selon le cas.

« *Reconnaissance* » désigne le formulaire de reconnaissance de la politique de confidentialité joint à la présente politique de confidentialité en annexe 1 pour le Conseil d'Administration et membres du Comité des parties prenantes MCA-Niger et en annexe 2 pour toutes les autres Personnes Couvertes.

« *Le Conseil d'Administration* » désigne le Conseil d'Administration du MCA-Niger.

« *Compact* » désigne le Millenium Challenge Compact signé entre la République du Niger, agissant a travers son gouvernement (le « *Gouvernement* »), et les Etats-Unis d'Amérique, a travers le Millenium Challenge Corporation (« *MCC* »), signé le 29 Juillet, 2016.

« *Information Confidentielle* » désigne toute information obtenue ou reçue par une Personne Couverte dans l'accomplissement de ses devoirs et responsabilités au sein du MCA-Niger, ou comme résultante de ses autres relations avec le MCA-Niger, qui n'est pas divulguée ou publique, conformément aux termes du Compact, de l'Accord de mise en œuvre du programme ou documents connexes.

(a) L'Information Confidentielle comprend les documents, les rapports, les données et autres informations concernant: (i) le personnel du MCA-Niger; (ii) les conflits d'intérêts réels, potentiels ou apparents; (iii) les questions à la passation des marchés et à l'approvisionnement avant l'attribution finale du contrat; et (iv) les questions relatives à la gestion des contrats; et (v) tout autre document, rapports, données et information spécifiquement désignée comme confidentielle ou propriétaire par MCA-Niger ou son Conseil d'Administration et approuvés par MCC.

(b) L'information Confidentielle ne comprend pas les documents, les rapports, les données

ou d'autres informations de ce type rendu public aux termes du Compact, de l'Accord de mise en œuvre du programme ou des Lignes directrices de l'entité responsable de MCC.

« **Personnes Couvertes** » désigne (a) chaque membre du Conseil d'Administration; (b) chaque cadre, employé, agent, représentant ou bénévole engagé ou fournissant des services à MCA-Niger; et (c) chaque membre du Comité des parties prenantes ; à condition que MCC et ses employés, consultants, contracteurs, agents et autres prestataires, y compris les représentants de MCC au Conseil d'Administration, ne soient pas considérés comme des Personnes Couvertes aux fins de la présente politique de confidentialité.

« **Accord de mise en œuvre du programme** » désigne l'Accord de mise en œuvre du programme par et entre la République du Niger, agissant à travers son gouvernement et les Etats-Unis d'Amérique, à travers le Millenium Challenge Corporation («**MCC** »), signé le 29 Juillet, 2016.

« **Les Lignes directrices de l'entité responsable de MCC** » désigne « les Lignes directrices pour les entités responsables et les structures de mise en œuvre » qui peuvent être trouvées sur le site Web du MCC et qui font l'objet de modification de temps à temps.

### **III. Les politiques**

- A. Toute Personne Couverte doit observer une stricte confidentialité de toute Information Confidentielle, doit prendre des mesures raisonnables pour empêcher l'utilisation non autorisée ou la divulgation de ces Informations Confidentielles, sauf autorisation explicite de MCA-Niger avec l'approbation préalable écrite de MCC.
- B. L'Information Confidentielle divulguée en violation à cette politique de confidentialité ne perd en aucun cas son statut d'Information Confidentielle, résultant d'une telle violation.
- C. La Personne Couverte qui divulgue une information confidentielle en violation à cette politique de confidentialité fera l'objet de sanction disciplinaire (y compris la résiliation du contrat de travail ou séparation), même si elle ne tire aucun profit d'une telle divulgation.
- D. Cette politique de confidentialité lie chaque Personne Couverte, aussi bien pendant et après la cessation ou séparation (pour quelque raison que ce soit), employée ou en relation avec le MCA-Niger.
- E. La Personne Couverte pourrait divulguer une information confidentielle à une autre Personne Couverte sur une base de besoin de savoir ou en rapport avec les responsabilités de cette autre personne, à condition que cette autre personne ait au préalable accepté d'être liée par cette politique, en matérialisant aux moyens d'une signature et soumission du formulaire de la reconnaissance au MCA-Niger.
- F. La Personne Couverte ne devrait en aucun cas utiliser les Informations Confidentielles à son profit ou à celui des membres de sa famille ou quelque autre personne avec qui il serait lié.
- G. A la cessation ou résiliation de l'emploi d'une Personne Couverte, engagement ou relation avec le MCA-Niger, une telle Personne Couverte doit promptement retourner toute

Information Confidentielle au MCA-Niger. Il ne doit en aucun cas retenir des copies d'Informations Confidentielles lors de la cessation ou de la résiliation de sa relation avec MCA-Niger.

- H. Même si le contrat entre la Personne Couverte et le MCA-Niger venait à finir pour quelque raison que ce soit, la Personne Couverte est toujours tenue d'observer le caractère secret et la confidentialité de l'information, cinq ans à partir de la période de rupture de contrat.
- I. Nonobstant les restrictions à la divulgation contenus dans cette politique de confidentialité, la Personne Couverte pourrait être tenu sur demande du MCC, de fournir des informations ( y compris des Informations Confidentielles) au MCC, ou, à la discrétion du MCC, à l'inspecteur Général du MCC, au bureau de la reddition des comptes du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, ou au bureau indépendant d'auditeurs et investigateurs désigné par le MCC.
- J. Si à un quelconque moment la Personne Couverte à une question à poser relativement à la divulgation d'une information, elle est tenue au préalable de demander conseil auprès du Conseiller Juridique du MCA-Niger.
- K. Une copie de la politique de confidentialité doit être donnée à chaque Personne Couverte au début de la relation de cette personne avec MCA-Niger ou lors de l'adoption officielle de cette politique. Chacune des nouvelles personnes concernées devra signer une reconnaissance, qui constitue une condition préalable à tout recrutement ou engagement au sein du MCA-Niger.
- L. Le refus de signer une reconnaissance n'annule pas cette politique de confidentialité et ne limiterait pas son application à qui que ce soit.

Date d'approbation par le Conseil d'Administration : **27 Avril 2017**

## Annexe 1

### FORMULAIRE DE RECONNAISSANCE DE LA POLITIQUE DE CONFIDENTIALITE

Cette reconnaissance (ce « *Reconnaissance* ») doit être déposée par chaque membre du Conseil d'Administration et membres du Comité des parties prenantes MCA-Niger, telle que définie dans la Politique d'information confidentielle de MCA-Niger (approuvée par le Conseil d'administration de MCA-Niger le 27 Avril 2017) (la « *Politique de confidentialité* »). Les termes en majuscule utilisés dans cette reconnaissance ont les significations qui leur sont données dans la politique de confidentialité.

Je, soussigné, reconnais avoir reçu et pris connaissance de la politique de confidentialité du MCA-Niger et compris non seulement son sens littéral mais aussi son contenu et son esprit. Je confirme, en signant ce formulaire, la compréhension du contenu et les obligations qu'elle contient. J'accepte et m'engage à respecter la politique de confidentialité aussi bien pendant et après la cessation de mon mandat entant que membre du Conseil d'Administration du MCA-Niger ou entant que membre du Comité des parties prenantes MCA-Niger pour quelque motif que ce soit.

Je comprends que le refus de respecter cette politique pourrait entraîner des sanctions qui peuvent aller jusqu'à la révocation de mon mandat.

#### SIGNATURE

Signature: \_\_\_\_\_

Nom (en toute lettre) : \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_

#### TEMOIN

Signature: \_\_\_\_\_

Nom (en toute lettre) : \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_

## Annexe 2

### FORMULAIRE DE RECONNAISSANCE DE LA POLITIQUE DE CONFIDENTIALITE

Cette reconnaissance (ce « *Reconnaissance* ») doit être déposée par chaque Personne Couverte, telle que définie dans la Politique d'information confidentielle de MCA-Niger (approuvée par le Conseil d'administration de MCA-Niger le 27 Avril 2017) (la « *Politique de confidentialité* »). Les termes en majuscule utilisés dans cette reconnaissance ont les significations qui leur sont données dans la politique de confidentialité.

Je, soussigné, reconnais avoir reçu et pris connaissance de la politique de confidentialité du MCA-Niger et compris non seulement son sens littéral mais aussi son contenu et son esprit. Je confirme, en signant ce formulaire, la compréhension du contenu et les obligations qu'elle contient. J'accepte et m'engage à respecter la politique de confidentialité aussi bien pendant et après ma cessation de travail avec le MCA-Niger pour quelque motif que ce soit.

Je comprends que le refus de respecter cette politique pourrait entraîner des sanctions qui peuvent aller jusqu'à rupture de mon contrat.

#### SIGNATURE

Signature: \_\_\_\_\_

Nom (en toute lettre) : \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_

#### TEMOIN

Signature: \_\_\_\_\_

Nom (en toute lettre) : \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_